

Le 23 mai 2022

Direction Ressources
Service des Ressources Humaines

**DIRECTION GESTION DURABLE,
SERVICES URBAINS & PATRIMOINE
SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT**

Responsable de la cellule Autorisations

(cadre d'emplois des techniciens territoriaux)

Nos réf. : PAI-REC/VB/LB

A V I S D E P O S T E A P O U R V O I R

Au sein de la division « Expertise » et sous la responsabilité directe du responsable de la division, l'agent aura pour :

Missions :

principales :

- Responsable de la cellule autorisations et encadrement des 5 agents de la cellule
- Suivi de l'ensemble des dossiers du guichet unique : renseignements, DT/DICT, notaires, demandes de branchements EU – EP- AEP
- Prise en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte du service de l'eau et de l'assainissement
- Déplacement sur site et réunions avec les élus et acteurs des projets immobiliers
- Rédaction de courriers, d'avis de rétrocession, d'accords de raccordement

secondaires :

- Rapport annuel, suivi financier et des indicateurs de la cellule
- Veille réglementaire et technique pour le domaine concerné

Profil, compétences et expériences requises :

- Bac à Bac + 2 : domaine scientifique (hydraulique urbaine, Urbanisme / Géographie Aménagement)
- Connaissances :
 - des techniques en réseaux d'eau et d'assainissement
 - de la réglementation liée à l'activité (environnement/urbanisme/DERU/ DECI/CATEC/AIPR)
- Maîtrise des logiciels bureautiques et de géomatique
- Aptitudes à :
 - l'encadrement d'équipe et au Travail collaboratif
 - hiérarchiser les sollicitations et tâches

- Rigueur, sens de l'organisation
- Qualités relationnelles avec tous types de public
- Obligation de réserve
- Permis B

Pour tous renseignements complémentaires sur l'emploi à tenir, contacter **Vincent CROUZET, responsable de la division « Expertise » – 02.43.47.46.90 – vincent.crouzet@lemans.fr.**

Pour candidater, adresser lettre et CV à : **Monsieur le Président de Le Mans Métropole – DRH – CS 40010 – 72039 LE MANS Cedex 9 ou recrutement@lemans.fr.**

Modalités de recrutement :

- **Statutaires** : par voie de mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude ou à défaut à titre contractuel
- **Rémunération et avantages** : celle prévue par le statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit à titre indicatif au 1^{er} échelon du grade : **26 504,60 € brute annuelle au 01/05/2022**
- **Évolution de carrière** : selon les règles statutaires de la Fonction Publique Territoriale pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- **Date limite de dépôt de candidatures : 23/06/2022**